

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE 2016 /2017

à compter du 1er septembre 2016

Élèves de l'école élémentaire	
(1) Forfait	2,95 €
Somme à déduire/semaine d'absence	11,80 €
Repas occasionnel	3,32 €
Somme à déduire sortie pique-nique si non fourni	2,95 €

Élèves communes extérieures	
Forfait	4,97 €
Somme à déduire/semaine d'absence	19,89 €
Repas occasionnel	5,62 €
Somme à déduire sortie pique-nique si non fourni	4,97 €

Élèves des écoles maternelles	
Élèves domiciliés à Saint-Germain/repas	2,21 €
Élèves domiciliés extérieur/repas	3,98 €

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) mercredi	
Repas ALSH enfants de Saint Germain du Puy	3,32 €
Repas ALSH enfants hors commune	5,62 €

Personnel communal	
Personnels	3,65 €

Personnel éducation nationale	
Personnels	6,63 €

(1) Pour 2016/2017 un forfait de 2,95€ * 139 jours de restauration = 410,05 € maintenus à 411,75 € divisé par 9
Le forfait est tarifé au mois sur la base du nombre de jours de cantine réel.
Facturé mensuellement sur 9 mois (oct. à juin).
Le montant annuel est arrondi pour être divisible par 9

La notion de domiciliation inclut les personnes résidant à Saint Germain du Puy et celles y acquittant une taxe foncière au titre d'une maison d'habitation.